

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **7 MAI 2018 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15, rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON;	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère;
Dominic LAQUERRE,	conseiller;
Raymond PAILLÉ,	conseiller.

Sont absents :

Alain DUCHARME,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère.

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	directrice générale et greffière.
----------------	-----------------------------------

18,96 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, elle ouvre la session à 19 h 30.

18,97 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le point suivant est ajouté aux « affaires nouvelles » :

- 29.1 THÉÂTRE PROFUSION, GESTIONNAIRE DU THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES – Demande d'une résolution d'appui;
- 29.2 VÉRIFICATEUR EXTERNE – Contrat pour l'exercice financier 2018;
- 29.3 ARTHA-LIVRE;
- 29.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX;
- 29.5 MAISON DES JEUNES;
- 29.6 EAU POTABLE;
- 29.7 ÉCOLE CASCATELLE.

18-66

RÉSOLUTION NO 18-66 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Comme le vérificateur externe, Monsieur François Lemire est arrivé, la mairesse suggère de traiter le point 9 de l'ordre du jour immédiatement.

18,98 ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur François Lemire, auditeur, explique les états financiers et fait son rapport.

18-67

**RÉSOLUTION NO 18-67
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS
ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR
DE L'EXERCICE FINANCIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'auditeur a déposé son rapport et les états financiers consolidés pour l'exercice financier 2017;
- 2 Il a fourni au conseil toutes les explications nécessaires;
- 3 La Ville a réalisé pour l'exercice financier 2017 un excédent d'exercice à des fins fiscales de 126 407 \$, incluant le montant de 194 \$ provenant d'organisme consolidé;
- 4 Il y a lieu d'accepter ce rapport et d'en transmettre copie au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACCEPTATION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS.** Le conseil municipal accepte le rapport de l'auditeur et les états financiers pour l'exercice financier 2017.
- 2- **COPIE.** Copies des états financiers seront expédiées le plus tôt possible au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

18,99 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2018.

18-68

**RÉSOLUTION NO 18-68
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2018**

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 3 avril 2018 tel que présenté.

18,100 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

18,101 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Dominic Laquerre informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration du Parc Marie-Victorin.

Le conseiller Raymond Paillé informe les membres du conseil qu'il a assisté à l'assemblée générale annuelle du Transport adapté Rouli-Bus.

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil qu'il a participé à une réunion du conseil d'administration du Centre récréatif.

18,102 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service d'urbanisme, du Service des loisirs, de l'administration et de la bibliothèque ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente session.

18,103 COMPTES DU MOIS

18-69

RÉSOLUTION NO 18-69 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT TRENTE-DEUX MILLE DEUX CENT QUARANTE DOLLARS ET SOIXANTE-SIX CENTS (332 240,66 \$)**.

Je soussignée, Heidi Bédard, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Heidi Bédard, trésorière

18,104 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

18,105 TRÉSORERIE

18,105.1 AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Suite au dépôt des états financiers, il n'y a aucune affectation à réaliser.

18,105.2 NON REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 02-08 ET PAIEMENT TOTAL

18-70

RÉSOLUTION NO 18-70 NON REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 02-08 ET PAIEMENT TOTAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal a adopté le règlement d'emprunt no 02-08 pour des travaux de construction au parc du terrain de jeux d'un montant de 275 000 \$;
- 2 Le prochain renouvellement du financement pour cet emprunt est prévu le 17 septembre 2018;
- 3 Le conseil municipal désire rembourser le solde de cet emprunt à cette date et ne pas le refinancer;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NON REFINANCEMENT.** La Ville de Kingsey Falls ne refinancera pas le solde de l'emprunt contracté en vertu du règlement no 02-08, prévu le 17 septembre 2018.
- 2- **REMBOURSEMENT TOTAL.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à procéder au paiement total du solde du règlement d'emprunt no 02-08 à la Financière Banque Nationale, soit un montant de **QUATRE-VINGT-HUIT MILLE CINQ CENTS DOLLARS (88 500,00 \$)** plus les intérêts en date du 17 septembre 2018 et du versement du mois de septembre 2018.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise au ministère des Finances du Québec et à la Financière Banque Nationale.

18,106 RESSOURCES HUMAINES

18,106.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Nomination de deux lieutenants

18-71

RÉSOLUTION NO 18-71 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES NOMINATION DE JEAN-FRANÇOIS LECOMTE À TITRE DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Deux lieutenants ont démissionné du Service de sécurité incendie;
- 2 Le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer M. Jean-François Lecomte lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION D'UN LIEUTENANT.** La Ville de Kingsey Falls nomme monsieur Jean-François Lecomte lieutenant du Service de prévention des incendies.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de prévention des incendies.

18-72

RÉSOLUTION NO 18-72 SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES NOMINATION DE KEVIN ROBERGE À TITRE DE LIEUTENANT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Deux lieutenants ont démissionné du Service de sécurité incendie;
- 2 Le directeur du Service de sécurité incendie recommande de nommer M. Kevin Roberge lieutenant;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION D'UN LIEUTENANT.** La Ville de Kingsey Falls nomme monsieur Kevin Roberge lieutenant du Service de prévention des incendies.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de prévention des incendies.

18,106.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche de deux sauveteurs

18-73

**RÉSOLUTION NO 18-73
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie de Kingsey Falls offre le service de sauvetage technique;
- 2 Afin de compléter l'équipe, le directeur du Service de sécurité incendie recommande d'embaucher M. Francis Beauchemin comme sauveteur;
- 3 Ce pompier est déjà formé comme sauveteur;
- 4 Des sommes sont disponibles au budget pour cet embauche

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystal HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT résolu ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Francis Beauchemin à titre de sauveteur pour le Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Beauchemin sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

18-74

**RÉSOLUTION NO 18-74
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE
EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie de Kingsey Falls offre le service de sauvetage technique;
- 2 Afin de compléter l'équipe, le directeur du Service de sécurité incendie recommande d'embaucher M. Olivier Bélisle comme sauveteur;
- 3 Ce pompier est déjà formé comme sauveteur;
- 4 Des sommes sont disponibles au budget pour cet embauche

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT résolu ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Olivier Bélisle à titre de sauveteur pour le Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Bélisle sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

18,106.3 AUGMENTATION SALARIALE DES ÉTUDIANTS

18-75 RÉSOLUTION NO 18-75 AUGMENTATION SALARIALE DES ÉTUDIANTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Il y a lieu de réviser annuellement la rémunération des étudiants;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUGMENTATION SALARIALE.** La Ville de Kingsey Falls accorde à ses employés étudiants une augmentation salariale de **DEUX POUR CENT (2 %)** à compter du 1^{er} juin 2018.

La prime que recevra l'étudiant qui sera animateur en chef du camp de jour demeure à 1,00 \$ l'heure.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la trésorière.

18,107 HORTICULTURE

18,107.1 CONTRAT POUR 2018

18-76 RÉSOLUTION NO 18-76 HORTICULTURE MANDAT À VALÉRIE GAGNON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville doit procéder à des travaux d'horticulture;
- 2 Madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les sommes nécessaires pour ce mandat sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate madame Valérie Gagnon des Jardins de Valérie, de Saint-Adrien, pour exécuter les travaux d'horticulture de la municipalité pour la saison 2018.

Madame Gagnon a également le mandat de superviser un stagiaire en horticulture.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à payer le montant de **QUARANTE DOLLARS (40,00 \$)** de l'heure plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

Madame Gagnon travaillera un maximum de CINQ CENTS (500) heures pour la saison.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURE.** La greffière est autorisée à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à madame Valérie Gagnon.

18,107.2 ACHAT DE FLEURS

18-77 RÉOLUTION NO 18-77 HORTICULTURE ACHAT DE FLEURS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville procède, à chaque année, à l'achat de fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur le territoire municipal;
- 2 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT DE FLEURS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à acheter des serres du Parc Marie-Victorin des fleurs pour les jardinières, les balconnières et les divers aménagements paysagers sur son territoire.

- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme maximale de **CINQ MILLE CINQ CENTS DOLLARS (5 500,00 \$)** taxes incluses pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,108 PAVAGE – Contrat pour couche d’usure

18-78

**RÉSOLUTION NO 18-78
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE
SECTEUR URBAIN**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur urbain sont nécessaires;
- 2 La firme Pavage Veilleux (1990) Inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Pavage Veilleux (1990) Inc. pour procéder à des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur urbain.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables :
Pavage manuel : **CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (186,00 \$)** la tonne;
Pavage mécanisé : **CENT DIX-SEPT DOLLARS (117,00 \$)** la tonne.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l’exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Pavage Veilleux (1990) Inc. et au contremaître du Service des travaux publics.

18-79

**RÉSOLUTION NO 18-79
TRAVAUX DE RÉPARATION DE PAVAGE
SECTEUR RURAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur rural sont nécessaires;
- 2 La firme Smith Asphalte inc. a déposé une offre intéressante pour la ville;
- 3 Les crédits sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Smith Asphalte inc. pour procéder à des travaux de réparation du pavage sur certaines rues du secteur rural.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants plus les taxes applicables :

Pavage manuel : **CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS (189,00 \$)** la tonne;

Pavage mécanisé : **CENT DIX-NEUF DOLLARS (119,00 \$)** la tonne.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible à la firme Smith Asphalte inc. et au contremaître du Service des travaux publics.

18,109 ÉLAGAGE D'ARBRES RUE CARON – Mandat à Vert Tige Aménagement

18-80

RÉSOLUTION NO 18-80 ÉLAGAGE D'ARBRES RUE CARON MANDAT À VERT TIGE AMÉNAGEMENT

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les 3 arbres devant le presbytère sur la rue Caron demandent un élagage pour des raisons de sécurité;
- 2 Il y a lieu que la ville procède à cet élagage;
- 3 La firme Vert Tige a déposé une proposition intéressante pour la ville;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à mandater la firme Vert Tige Aménagement pour procéder à l'élagage de trois (3) arbres situés devant le presbytère sur la rue Caron, le tout tel que prévu à l'offre de service no 112, datée du 18 avril 2018.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **CINQ CENT CINQUANTE DOLLARS (550,00\$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Vert Tige Aménagement.

18,110 RECHARGEMENT DU CHEMIN CORRIVEAU – Adjudication du contrat

18-81

RÉSOLUTION NO 18-81 TRAVAUX DE RECHARGEMENT SUR LE CHEMIN CORRIVEAU CONTRAT À HÉMOND LTÉE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville veut faire du rechargement sur le chemin Corriveau;

2 La firme Hémond Ltée a présenté la proposition la plus intéressante pour la ville;

3 Des crédits sont prévus au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à octroyer à Hémond Ltée le contrat pour le rechargement du chemin Corriveau, le tout tel que prévu à la soumission du 2 mai 2018.

2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **NEUF MILLE SEPT CENT VINGT DOLLARS (9 720,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.

5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Hémond Ltée.

18,111 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – Renouvellement du contrat avec Gesterra

18-82

**RÉSOLUTION NO 18-82
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT
AVEC GESTERRA**

CONSIDÉRANT QUE :

1 Aux termes de la résolution no 13-132, la ville a signé un contrat relatif à la gestion des matières résiduelles avec Gesterra et que ce contrat vient à échéance le 14 juin 2018;

2 Gesterra a déposé une proposition intéressante à la ville pour le renouvellement de ce contrat;

3 Un montant est prévu à cette fin dans le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à renouveler le contrat signé avec Gesterra pour une durée de cinq (5) ans pour la gestion des matières résiduelles (déchets).

2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser un montant de **SOIXANTE-HUIT DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (68,77 \$)** la tonne métrique plus les taxes pour les fins de la présente résolution.

Ce tarif sera indexé de 2 % par année tous les 1^{er} juin à compter de 2019 pour la durée complète du contrat.

3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Gesterra.

18,112 RELEVÉ SANITAIRE – Mandat à COPERNIC – Autorisation de visite des résidences privées

18-83

**RÉSOLUTION NO 18-83
RELEVÉ SANITAIRE
MANDAT À COPERNIC
AUTORISATION DE VISITE DES RÉSIDENCES PRIVÉES**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Ville de Kingsey Falls a mandaté l'organisme de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet (COPERNIC) pour élaborer un portrait de la situation de conformité des installations septiques sur le territoire de la municipalité;
- 2 Le mandat donné à COPERNIC en vertu de la résolution du Conseil adoptée le 1^{er} mai 2017, est une première étape dans l'élaboration du portrait global, et vise centaine de résidences de la municipalité qui seront visitées par les employés de COPERNIC en 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les employés de COPERNIC affectés au projet, à accéder et circuler sur les propriétés privées désignées par le mandat donné par la ville.

18,113 ÉCOLE CASCATELLE – Prêt d'équipement et utilisation de rues pour le Duathlon

18-84

**RÉSOLUTION NO 18-84
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE ET PRÊT D'ÉQUIPEMENT
POUR LE DUATHLON DE L'ÉCOLE CASCATELLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle organise un duathlon le 15 juin pour les élèves;
- 2 Les organisateurs demandent à la ville de pouvoir circuler dans les rues autour de l'école pour cet événement;
- 3 Les organisateurs demandent à la ville de prêter des cônes pour sécuriser le parcours;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au duathlon de l'école Cascatelle à emprunter les rues près de l'école (Joncas, Dumas, Comeau et Martel) lors de l'événement qui se déroulera le 15 juin 2018 de 12 h 30 à 15 h.
- 2- **PRÊT D'ÉQUIPEMENT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à prêter des cônes pour sécuriser le parcours lors de l'événement.

- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Steven Hollands, directeur de l'École Cascatelle.

18,114 PIQM MADA – Demande de subvention – Aménagement de Jardins communautaires adaptés

18-85

**RÉSOLUTION NO 18-85
DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE
DU PIQM-MADA POUR L'AMÉNAGEMENT
DE JARDINS COMMUNAUTAIRES ADAPTÉS**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du renouvellement de son accréditation à Municipalité Amie des Aînés (MADA), la ville désire augmenter son offre de service envers ses aînés;
- 2 La ville veut bénéficier de l'aide du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA) pour son projet d'aménagement de Jardins communautaires adaptés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls autorise la réalisation du projet d'aménagement de Jardins communautaires adaptés sur le terrain situé au 9, rue Caron, si elle obtient la subvention. Il autorise également sa directrice générale et greffière, madame Annie Lemieux, a déposé une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Municipalité amie des aînés (MADA).
- 2- **ENGAGEMENT.** La Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.
- 3- **SIGNATAIRE.** Madame Annie Lemieux, directrice générale et greffière, est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

18,115 DOMAINE DES DEUX CÔTES – Entretien des deux côtes – Remplacement de la résolution no 17-142

18-86

Remplace
R 17-142

**RÉSOLUTION NO 18-86
DOMAINE DES DEUX CÔTES
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
L'ENTRETIEN DES CÔTES
REMPACEMENT DE LA RÉSOLUTION NO 17-142**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 17-142, la ville était autorisée à verser une contribution financière de 24 000 \$ au Domaine des Deux Côtes pour l'entretien de 2 côtes;
- 2 Les travaux n'ont pas encore été exécutées et que, suite à de nouvelles informations, il y a lieu de remplacer cette résolution pour apporter certaines modifications à cet octroi;

- 3 L'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, prévoit que toute municipalité locale peut entretenir une voie de circulation privée sur requête d'une majorité des propriétaires ou riverains;
- 4 Une demande de l'organisme Domaine des Deux Côtes a été déposée à la ville pour une aide financière afin d'entretenir deux chemins privés pour qu'ils deviennent carrossables;
- 5 Cet OBNL affirme qu'avec cet entretien, les véhicules d'urgence, de collectes de vidange ainsi que de déneigement pourront circuler beaucoup plus facilement que présentement;
- 6 Le conseil municipal trouve important que les véhicules d'urgence puissent accéder au domaine;
- 7 Cette contribution est prévue au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ANNULATION.** La présente résolution annule la résolution no 17-142.
- 2- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls accorde un montant maximum de **VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000,00 \$)** au Domaine des Deux Côtes pour l'entretien de deux (2) côtes. Le montant sera versé sur présentation de factures.

Cette contribution n'a pas pour effet de changer le statut de la rue qui demeure « rue privée ».

Suite à cet entretien, la ville s'attend à ce que les camions de déneigement et de collecte des déchets, de récupération et de matières compostables puissent passer sur la rue des Opales.

Si le déneigeur municipal peut accéder à ce chemin et que la ville fait déneiger ce chemin à la demande des citoyens du secteur, la ville chargera les frais de déneigement à même les comptes de taxes des citoyens du secteur.

Toutefois, si, suite à cet entretien, les camions ne peuvent pas passer, la ville ne fera pas le déneigement et la collecte des déchets en bas de la côte.

- 3- **ANNULATION DE L'ENTENTE.** Le versement du montant prévu à cette résolution, annule l'entente signée en vertu de la résolution no 10-61, soit le versement annuel de 2 250,00 \$ (90 \$ par immeuble visé par cet organisme).
- 4- **CONDITIONS.** L'OBNL le Domaine des Deux côtes devra fournir à la ville les documents suivants :
 - Documents légaux à l'effet qu'il possède des servitudes de passage pour circuler sur les chemins à entretenir;
 - Un consentement des propriétaires des terrains privés où se trouve la servitude autorisant l'OBNL à faire son entretien.
- 5- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 6- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Domaine des Deux Côtes.

18,116 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS – Appui à la demande de Cascades Canada ULC pour l'installation d'une affiche « Marché public »

18-87

**RÉSOLUTION NO 18-87
APPUI À LA DEMANDE DE CASCADES CANADA ULC
AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR
L'INSTALLATION D'UNE AFFICHE « MARCHÉ PUBLIC »**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La compagnie Cascades Canada ULC organise un marché public avec la collaboration de divers producteurs locaux sur le terrain adjacent au Marché Tradition qui est accessible à toute la population de Kingsey Falls de la mi-mai à la mi-octobre;
- 2 Il y a lieu que la ville appuie cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** La Ville de Kingsey Falls appuie la demande de Cascades Canada ULC auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour l'installation d'une affiche « Marché public » à être installée devant le 440, boul. Marie-Victorin.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Cascades Canada ULC.

18,117 RENCONTRE DE CONSULTATION POUR LE « PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE » DE LA CSBF – Participation d'un conseiller

18-88

**RÉSOLUTION NO 18-88
RENCONTRE DE CONSULTATION DE LA CSBF
« PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE »
PARTICIPATION DE DOMINIC LAQUERRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Commission scolaire des Bois-Francs invite des représentants du conseil municipal à participer à une rencontre de consultation dans le cadre de l'élaboration de son Plan d'engagement vers la réussite;
- 2 Le conseiller Dominic Laquerre désire participer à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation du conseiller Dominic Laquerre à la rencontre de consultation de la Commission scolaire des Bois-Francs dans le cadre de l'élaboration du *Plan d'engagement vers la réussite* qui aura lieu le 15 mai 2018 à Victoriaville.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à rembourser les frais de déplacement.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,118 RELAIS POUR LA VIE – Appui financier à l'équipe des employés municipaux

18-89

**RÉSOLUTION NO 18-89
RELAIS POUR LA VIE
APPUI FINANCIER À L'ÉQUIPE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une marche pour le Relais pour la vie se déroulera à Kingsey Falls le 16 mai 2018 dans les jardins du Parc Marie-Victorin;
- 2 Les employés municipaux ont formé une équipe pour participer à cette activité de la Société canadienne du cancer;
- 3 Il y a lieu que la ville appuie ses employés et par la même occasion, la cause;
- 4 Des montants sont disponibles au budget pour cet appui;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI FINANCIER.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société canadienne du cancer un montant de **MILLE CINQ CENTS DOLLARS (1 500,00 \$)** pour la participation de l'équipe des employés municipaux au Relais pour la vie le 16 juin 2018 à Kingsey Falls.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,119 PARC MARIE-VICTORIN – Souper-bénéfice

18-90

**RÉSOLUTION NO 18-90
PARC MARIE-VICTORIN
CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin organise une activité de financement, soit un souper au homard le 26 mai 2018;
- 2 La ville peut favoriser le financement d'un organisme à but non lucratif dont le but est notamment de promouvoir l'activité touristique sur son territoire;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2018 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Parc Marie-Victorin la somme de **DEUX CENT SOIXANTE DOLLARS (260,00 \$)** représentant l'achat de **deux (2)** billets pour le souper-bénéfice du 26 mai 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,120 SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Programme de reconnaissance des bénévoles pour la Fête nationale 2018

18-91

RÉSOLUTION NO 18-91
CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROGRAMME
DE RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES POUR
LA FÊTE NATIONALE 2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec (SSJBCQ) a créé un programme de reconnaissance pour tous les bénévoles participants à la Fête nationale au Centre-du-Québec;
- 2 La SSJBCQ invite les municipalités à lui faire un don symbolique de 100 \$;
- 3 Ce don sera bonifié par un don par la SSJBCQ puis sera remis sous forme de cadeaux qui seront attribués à nos bénévoles locaux;
- 4 La ville organise des activités dans le cadre de la Fête nationale et qu'il y a lieu de participer à ce programme;
- 5 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2018 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec une contribution financière de **CENT DOLLARS (100,00 \$)** pour son programme de reconnaissance des bénévoles au Centre-du-Québec pour la Fête nationale 2018.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,121 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE
DES BOIS-FRANCS – Invitation à l'événement « Bons coups des groupes communautaires »

18-92

RÉSOLUTION NO 18-92
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE DES BOIS-FRANCS
ÉVÉNEMENT « BONS COUPS DES GROUPES
COMMUNAUTAIRES »
PARTICIPATION DE RAYMOND PAILLÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Corporation de développement communautaire des Bois-Francis organise un goûter matinal pour souligner les bons coups des groupes communautaires de la MRC d'Arthabaska;
- 2 Le conseiller Raymond Paillé désire participer à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION.** Le conseil municipal autorise la participation du conseiller Raymond Paillé à la rencontre, organisée par la Corporation de développement communautaire des Bois-Francis (CDCBF), visant à souligner les bons coups des groupes communautaires de la MRC d'Arthabaska, le 30 mai 2018, à Victoriaville.
- 2- **DÉPENSE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à payer un montant de **VINGT DOLLARS (20,00 \$)** à la CDCBF pour le paiement du billet et à rembourser les frais de déplacement.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

18,122 ADOPTION DE RÈGLEMENTS

18,122.1 RÈGLEMENT N° 18-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME N° 09-01 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

18-93 **RÉSOLUTION NO 18-93**
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-04
AMENDANT LE RÈGLEMENT ÉDICTANT LE PLAN
D'URBANISME N° 09-01 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-04 amendant le règlement édictant le plan d'urbanisme n° 09-01 de la Ville de Kingsey Falls.

18,122.2 RÈGLEMENT N° 18-05 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

18-94 **RÉSOLUTION NO 18-94**
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 18-05
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 18-05 amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

18,122.3 2^E PROJET DU RÈGLEMENT N° 18-07 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02 DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

18-95 **RÉSOLUTION NO 18-95**
ADOPTION DU 2^E PROJET DU RÈGLEMENT N° 18-07
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 09-02
DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS

Sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Raymond PAILLÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le 2^e projet du règlement n° 18-07 Règlement amendant le règlement de zonage n° 09-02 de la Ville de Kingsey Falls.

18,123 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 18-02 Règlement de taxation- Vidange des boues de fosses septiques

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION
DU PROJET DE RÈGLEMENT REMPLAÇANT
LE RÈGLEMENT NO 18-02 RÈGLEMENT DE
DE TAXATION POUR LA VIDANGE DES
BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

La conseillère **Krystel HOULE PLANTE** donne avis de motion qu'à une prochaine session sera soumis, pour adoption, un **règlement de tarification pour la vidange des boues de fosses septiques remplaçant le règlement 18-02 Règlement de taxation – vidange des boues de fosses septiques**.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante

18,124 AFFAIRES NOUVELLES

**18,124.1 THÉÂTRE PROFUSION, GESTIONNAIRE DU THÉÂTRE
DES GRANDS CHÊNES – Demande d'une résolution
d'appui**

18-96

**RÉSOLUTION NO 18-96
APPUI AU THÉÂTRE PROFUSION, GESTIONNAIRE
DU THÉÂTRE DES GRANDS CHÊNES
POUR SON PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE
DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
DE LA MRC D'ARTHABASKA**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Théâtre ProFusion, gestionnaire du Théâtre des Grands Chênes, a déposé un projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) de la MRC d'Arthabaska pour une campagne de communication;
- 2 Le Théâtre des Grands Chênes attire une clientèle provenant en très grande partie de l'extérieur de Kingsey Falls faisant ainsi augmenter les visiteurs dans la région;
- 3 Il y a lieu que la ville appuie cette demande;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Raymond PAILLÉ**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Le conseil municipal de Kingsey Falls appuie la demande du Théâtre ProFusion, gestionnaire du Théâtre des Grands Chênes, dans le cadre du Fonds de développement des Territoires de la MRC d'Arthabaska pour son projet « Venez vivre le théâtre à Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Alain St-Pierre, préfet de la MRC d'Arthabaska, M. François Gardner, agent de développement des communautés de la

MRC d'Arthabaska et à M. Jean-Léon Rondeau du Théâtre ProFusion.

18,124.2 VÉRIFICATEUR EXTERNE – Contrat pour l'exercice financier 2018

18-97

RÉSOLUTION NO 18-97 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur;
- 2 La firme Lemire, Lemire comptables professionnels agréés senc, a soumis une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Il y a lieu de conclure un mandat de gré à gré;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **DOMINIC LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate la firme **Lemire, Lemire comptables professionnels agréés senc**, de Warwick, pour procéder aux travaux d'audit et de redditions de comptes pour l'exercice financier 2018, le tout conformément à l'offre de service datée du 7 mai 2018.
- 2- **CONSIDÉRATION.** Pour les services qui seront rendus, la ville est autorisée à payer la somme de **SEPT MILLE QUATRE CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS (7 445,00 \$)** plus les taxes applicables.
Dans le cas où des honoraires supplémentaires devaient être facturés, la ville paiera un taux horaire de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** plus les taxes applicables.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et la greffière sont autorisées à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. François Lemire, CPA auditeur, CA, de la firme Lemire Lemire comptables professionnels agréés senc.

18,124.3 ARTHA-LIVRE

18-96

RÉSOLUTION NO 18-98 ADHÉSION AU PROJET ARTHA-LIVRE DE LA MRC D'ARTHABASKA

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à l'obtention d'une subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'organisme Par-Enjeux Arthabaska-

Érable et la MRC D'Arthabaska souhaitent déployer le projet Artha-Livres;

- 2 Ce projet consiste à construire et installer des boîtes à livres sur tout le territoire de la MRC d'Arthabaska et soutenir leur animation;
- 3 Le projet augmente le potentiel d'accès aux livres et favorise l'éveil à la lecture et la promotion de la lecture;
- 4 Les coûts de fabrication de la boîte et les livres de départ seront assumés par le projet et que l'animation des lieux sera une responsabilité partagée et soutenue par le projet;
- 5 Il y a lieu que la ville adhère à ce projet et qu'elle désigne un(e) élu(e) comme personne-ressource et porte-parole;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Krystel HOULE-PLANTE**, appuyée par **Dominic LAQUERRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ADHÉSION.** La Ville de Kingsey Falls adhère au projet Artha-Livres de la MRC d'Arthabaska. La ville s'engage à désigner un endroit pour l'installation de la boîte, à offrir un soutien technique et à assumer les coûts de l'installation. De plus, la ville collaborera à la diffusion de l'information auprès des citoyens par le biais des différentes plateformes de communication qu'elle possède.
- 2- **PERSONNE DÉSIGNÉE.** Le conseil municipal désigne la conseillère Marie-Josée Pleau comme personne-ressource et porte-parole du projet.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Mme Véronique Audy, agente de développement culturel de la MRC d'Arthabaska.

18,124.4 RÈGLEMENT CONCERNANT LES ANIMAUX

18-99

RÉSOLUTION NO 18-99 DEMANDE À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA) ÉMISSION DE CONSTATS EN VERTU DU RÈGLEMENT G-100 POUR DES INFRACTIONS DE 2017

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'inspecteur de la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) a constaté des infractions au règlement concernant les animaux à l'été 2017;
- 2 Les constats émis à ce moment l'ont été en vertu du règlement no 99-30 qui avait été annulé par le règlement G-100;
- 3 Tel que convenu lors de la rencontre du 11 avril avec la Sûreté du Québec et des représentant de la SPAA, il y a lieu que les constats d'infraction soient à nouveau rédigés en vertu du règlement nG-100;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Dominic LAQUERRE**, appuyée par **Krystel HOULE-PLANTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** La Ville de Kingsey Falls demande à la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) de rédiger les constats relatifs aux infractions constatées à l'été 2017 en vertu du règlement G-100 tel que demandé par Me Beauregard.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la SPAA.

18,124.5 MAISON DES JEUNES

La conseillère Krystel Houle-Plante informe les membres du conseil qu'elle termine son mandat de responsable de la Maison des jeunes pour des raisons personnelles. Elle mentionne qu'elle demandera à la conseillère Marie-Josée Pleau, qui est présentement son substitut, si elle veut la remplacer à ce poste.

18,124.6 EAU POTABLE

Le conseiller Dominic Laquerre mentionne qu'il y a eu une baisse de pression de l'eau la fin de semaine dernière.

La directrice générale explique que la baisse de pression a été causée par une panne électrique au bâtiment de l'aqueduc pendant plusieurs heures, ce qui a fait baisser le niveau d'eau dans le réservoir, donc la pression.

Elle souligne que le problème a été réglé en installant une génératrice pour faire fonctionner les pompes, ce qui a rétabli la pression d'eau.

18,124.7 ÉCOLE CASCATELLE

À la suite de la demande de l'école Cascatelle de revoir la sécurité aux alentours de l'école, les conseillers Alain Ducharme, Dominic Laquerre et Marie-Josée Pleau se sont rendus sur place pour vérifier la circulation aux heures de pointe le matin et le soir, à l'arrivée et au départ des autobus et lorsque les parents viennent chercher les enfants au service de garde.

Avec les constats de la situation, les conseillers veulent une rencontre avec les membres du Conseil d'établissement et la direction de l'école pour expliquer les solutions qui pourraient être apportées.

18,125 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 55.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière

